



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau des Affaires Juridiques  
et du Droit de l'Environnement

Digne les Bains, le 7 juin 2017

### AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à l'autorisation unique loi sur l'eau requise au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 en vue de travaux d'aménagement des quatre seuils transversaux sur la Bléone à Digne les Bains préalable à :

- la demande d'autorisation au titre des articles L214-3 du code de l'environnement,
- la demande de déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2017-158-030 en date du 7 juin 2017, sur le territoire de la commune de Digne les Bains à une enquête publique unique loi sur l'eau préalable à des travaux d'aménagement des quatre seuils transversaux sur la Bléone :

- Aménagement du seuil du grand pont,
- Arasement complet du seuil du pont des chemins de fer,
- Arasement complet du seuil de la canalisation des eaux usées de la commune de Digne,
- Arasement partiel du seuil du pont de Beau de Rochas.

Cette enquête publique présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), se déroulera pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 3 juillet au vendredi 4 août 2017**.

Les jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Digne les bains sont les suivants :

Lieux	Jours d'ouverture	Heures d'ouverture
Commune Digne les Bains	Du lundi au jeudi le vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

L'autorité responsable du projet est le syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB) sis avenue Arthur ROUX 04350 Malijai représenté par son président, Monsieur Alexandre VARCIN. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme SAVOYAT au 04.92.34.59.15.

Un dossier complet comprenant une étude d'impact (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence dans [publications/enquêtes publiques/commune de](#)

Digne les bains) ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé à la mairie de Digne les Bains afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie précitée (sauf les jours fériés),
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Digne les Bains (siège de l'enquête) ou encore à l'adresse suivante [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Monsieur Christophe BONNET, guide naturaliste a été désigné par le tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public :

- le lundi 3 juillet 2017 de 9h à 12h,
- le mercredi 12 juillet 2017 de 9h à 12h,
- le vendredi 21 juillet 2017 de 14h à 16h30,
- le vendredi 4 août 2017 de 14h à 16h30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Digne les bains ainsi qu'à la préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de la procédure, une décision d'autorisation assortie ou non de prescriptions, ou de refus de ce projet sera prise par le préfet des Alpes de Haute-Provence.